



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 novembre 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 8 novembre 2016 à 19 h, sous la présidence du maire M. Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
Mme Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque huit personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

CM1611-737

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Roger Chevarie, appuyée par M. Léon Déraspe, il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1. Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 11 octobre 2016
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1. Administration



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 novembre 2016

- 7.1.1. Rapport sur la situation financière – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
- 7.1.2. Approbation du calendrier 2017 des séances ordinaires de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
- 7.1.3. Représentation municipale au sein du conseil d'administration du CERMIM – Nomination d'un second représentant municipal
- 7.2. Finances
 - 7.2.1. Dépôt du rapport semestriel des revenus et dépenses
 - 7.2.2. Radiation de comptes clients – Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine (Agglomération)
 - 7.2.3. Transport adapté des Îles-de-la-Madeleine – Confirmation d'une participation financière 2016
- 7.3. Ressources humaines
- 7.4. Services techniques et des réseaux publics
 - 7.4.1. Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures Québec-Municipalité – Sous-volet 5.1 – Garage municipal
 - 7.4.2. Autorisation d'appels d'offres – Acquisition d'équipements roulants (Camion, souffleur et excavatrice)
- 7.5. Hygiène du milieu et sécurité publique
 - 7.5.1. Prolongation du contrat de collecte des matières résiduelles – Les Entreprises Nadyco inc.
- 7.6. Aménagement du territoire et urbanisme
 - 7.6.1. Dépôt du rapport d'inventaire des installations septiques 2015-2016
 - 7.6.2. Adoption de la Politique environnementale de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
 - 7.6.3. Nomination d'un représentant de la société civile – Commission permanente sur l'érosion des berges
- 7.7. Développement du milieu et des communications
 - 7.7.1. Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux projets structurants – Volet initiatives rurales
 - 7.7.2. Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux projets structurants – Volet projets spécifiques
 - 7.7.3. Autorisation de signature – Entente pour le développement des croisières avec Tourisme Québec et Tourisme Îles de la Madeleine
 - 7.7.4. Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 novembre 2016

Madeline – Approbation des prévisions budgétaires 2017

- 7.8. Loisir, culture et vie communautaire
 - 7.8.1. Table de concertation des événements des Îles-de-la-Madeleine – Représentation municipale au sein du conseil d'administration
 - 7.8.2. Autorisation de signature – Renouvellement des ententes de développement culturel – Ministère de la Culture et des Communications
- 7.9. Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.10. Réglementation municipale
- 8. Affaires diverses
 - 8.1. Projet de raccordement – Réseau pour la récupération de chaleur du CISSS des Îles
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CM1611-738

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 11 octobre 2016

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 octobre 2016.

Sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

RAPPORT DES COMITÉS ET POINT D'INFORMATION

Point de presse d'Hydro-Québec

Le maire informe de la tenue d'un point de presse plus tôt aujourd'hui concernant la reconversion de la centrale thermique d'Hydro-Québec vers une énergie moins polluante. Peu importe la solution qui sera retenue, Hydro-Québec confirme son intention de conserver les emplois aux Îles.

CM1611-739

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 29 septembre au 26 octobre 2016 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 novembre 2016

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 327 261,25 \$.

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil de la Communauté maritime en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

CM1611-740

Rapport sur la situation financière – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

En vertu de l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, le maire, Jonathan Lapierre, présente le rapport sur la situation financière de la Municipalité. Celui-ci traite des états financiers de l'année 2015, des indications préliminaires pour l'année 2016 ainsi que des orientations générales pour 2017.

Le maire dépose également la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus entre le 3 novembre 2015 et le 4 novembre 2016.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime prenne acte du rapport annuel du maire sur la situation financière de la Municipalité ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ déposée séance tenante;

que ledit rapport soit publié dans le journal municipal.

CM1611-741

Approbation du calendrier 2017 des séances ordinaires de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le calendrier 2017 des séances ordinaires du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine soit établi comme suit :



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 novembre 2016

Le mardi 17 janvier
Le mardi 14 février
Le lundi 6 mars
Le mardi 11 avril
Le mardi 9 mai
Le lundi 13 juin
Le mardi 11 juillet
Le mardi 15 août
Le mardi 12 septembre
Le mardi 10 octobre
Le mardi 14 novembre
Le mardi 12 décembre

que les séances du conseil débutent à 19 heures;

qu'un avis relatif au contenu du calendrier soit publié dans le journal local conformément à l'article 320 de la Loi sur les cités et villes.

CM1611-742

Représentation municipale au sein du conseil d'administration du CERMIM – Nomination d'un second représentant municipal

CONSIDÉRANT l'intérêt et la collaboration manifesté par la Municipalité envers le CERMIM depuis sa création;

CONSIDÉRANT QUE le CERMIM a modifié ses règlements généraux afin d'y ajouter de nouvelles catégories de membres;

CONSIDÉRANT QUE le CERMIM offre la possibilité à la Communauté maritime des Îles de déléguer un second représentant au sein de son conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine désigne la directrice des communications et du développement du milieu, Gabrielle Landry, à titre de second représentant au sein du conseil d'administration du CERMIM.

FINANCES

Dépôt du rapport semestriel des revenus et dépenses

En vertu de l'article 105,4 de la Loi sur les cités et villes, la directrice des finances, Danielle Hubert, dépose les états comparatifs des revenus et dépenses pour le second semestre de l'année en cours.



No. de résolution
ou annotation

CM1611-743

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 novembre 2016

Radiation de comptes clients – Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine (Agglomération)

CONSIDÉRANT QU' à la fin de l'exercice financier 2015, la Municipalité détenait une liste de factures impayées;

CONSIDÉRANT QUE malgré les démarches entreprises pour récupérer les sommes dues, certains comptes demeurent irrécouvrables;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par la Direction des finances de régulariser la situation en procédant à la radiation de ces factures de la liste des comptes clients;

CONSIDÉRANT QU' il s'agit d'une opération financière permettant de dresser un portrait plus réaliste des revenus projetés pour l'exercice financier en cours;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de radier de la liste des comptes clients de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine ces factures irrécupérables dont la somme due totalise 100 \$, conformément à la liste déposée à cet effet par la Direction des finances.

CM1611-744

Transport adapté des Îles-de-la-Madeleine – Confirmation d'une participation financière 2016

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime juge important de maintenir l'accès à un service de transport adapté à l'intention des personnes handicapées des Îles;

CONSIDÉRANT QU' à cette fin, le conseil peut accorder une aide financière à un organisme sans but lucratif, en l'occurrence la Corporation de transport adapté des Îles-de-la-Madeleine inc.;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime, à titre d'organisme mandataire, désigne la Corporation de transport adapté des Îles-de-la-Madeleine comme organisme délégué;

que le conseil de la Communauté maritime confirme une participation



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 novembre 2016

financière de 39 079 \$ à la Corporation de transport adapté pour l'année 2016.

SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

CM1611-745

Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures Québec-Municipalité – Sous-volet 5.1 – Garage municipal

CONSIDÉRANT QUE face à la problématique liée à l'état des infrastructures municipales utilisées comme garages municipaux, la Direction des services techniques et des réseaux publics a démontré au conseil de la Communauté maritime la nécessité d'investir dans la construction d'un garage municipal centralisé et doté des équipements requis aux opérations de son service;

CONSIDÉRANT les risques que représente l'état de ces bâtiments pour la santé et la sécurité des employés et des usagers;

CONSIDÉRANT QUE la désuétude de ces infrastructures se répercute également sur le maintien et l'efficacité des services dispensés;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet de construction, la Direction des services techniques et des réseaux publics prévoit une réorganisation du travail et une optimisation de l'efficacité de son service;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction d'un nouveau garage municipal a été identifié comme prioritaire par le conseil de la Communauté maritime;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à présenter, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), une demande d'aide financière relative au projet de construction d'un nouveau garage municipal, dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – Sous-volet 5.1, et à signer tout document à cette fin.

CM1611-746

Autorisation d'appels d'offres – Acquisition d'équipements roulants (Camion, souffleur et excavatrice)

CONSIDÉRANT QUE la Direction des services techniques et des réseaux publics a déposé un plan de renouvellement des équipements et machineries pour les années 2016 à 2020;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 novembre 2016

CONSIDÉRANT QUE le conseil a approuvé ce plan de renouvellement;

CONSIDÉRANT QU' à court terme, il y a lieu d'acquérir un véhicule de service (camion) pour le Centre de gestion des matières résiduelles de même qu'un souffleur et une excavatrice;

CONSIDÉRANT le plan de financement présenté au conseil à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à lancer un appel d'offres relativement à l'acquisition d'un souffleur, d'une excavatrice et d'un véhicule de service conformément au plan de renouvellement déposé au conseil.

HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

CM1611-747

Prolongation du contrat de collecte des matières résiduelles – Les Entreprises Nadyco inc.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a conclu en 2013, avec Les Entreprises Nadyco inc. (ci-après appelées Nadyco) un contrat de collecte des matières résiduelles d'une durée de trois ans, au prix de 530 000 \$ par année plus les coûts de la collecte additionnelle à l'égard des ICI;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat se termine le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres le 21 octobre 2016 pour l'octroi d'un nouveau contrat d'une durée de cinq ou sept ans suivant l'option qui sera retenue;

CONSIDÉRANT les difficultés de préservation de la qualité des matières recyclables avec lesquelles la Municipalité est confrontée depuis quelques années et les solutions qu'elle doit mettre en place pour corriger cette problématique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a dû apporter des modifications importantes aux documents d'appel d'offres en vue d'améliorer la valorisation des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs soumissionnaires ont manifesté leur impossibilité de répondre à l'ensemble des conditions et obligations prescrites par l'appel d'offres, dans les délais prévus;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public d'allouer un délai



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 novembre 2016

supplémentaire aux entrepreneurs désireux de déposer une soumission dans le cadre de cet appel d'offres et ainsi favoriser la concurrence;

CONSIDÉRANT QUE dans l'intervalle, la Municipalité se doit de maintenir le service de collecte des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU' il est opportun de modifier le contrat intervenu avec Nadyco afin de le prolonger pour une période additionnelle de trois mois, soit jusqu'au 31 mars 2017, aux mêmes conditions que celles contenues aux documents d'appel d'offres n° 184 de 2013, desquelles s'ajoute un forfaitaire de 7 000 \$ qui sera payé en trois versements égaux;

CONSIDÉRANT QUE ce prolongement constitue une modification accessoire au contrat initial et que cela n'en change pas la nature;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Nadyco s'engage à maintenir le service de collecte des matières résiduelles jusqu'au 31 mars 2017 et à signer l'avenant au contrat rédigé à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime autorise le maire, Jonathan Lapierre, et le directeur général, Hubert Poirier, à signer l'avenant concernant la prolongation du contrat de collecte des matières résiduelles avec Nadyco pour une période de trois mois, soit jusqu'au 31 mars 2017, aux mêmes conditions que celles contenues aux documents d'appel d'offres de 2013 plus un forfaitaire de 7 000 \$.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

CM1611-748

Dépôt du rapport d'inventaire des installations septiques 2015-2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu et pris connaissance du rapport final de l'inventaire des installations septiques individuelles 2015-2016 préparé par le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de prendre acte du dépôt du rapport d'inventaire des installations septiques individuelles 2015-2016 et de le rendre accessible aux citoyens via le site Internet de la Municipalité.



No. de résolution
ou annotation

CM1611-749

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 novembre 2016

Adoption de la Politique environnementale de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE la Politique environnementale de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine trouve sa justification et sa cohérence dans l'omniprésence de l'environnement dans la vie socioéconomique des Madelinots;

CONSIDÉRANT QU' en adoptant la présente Politique, la Communauté maritime reconnaît qu'elle a un rôle important à jouer pour contribuer à préserver l'environnement dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE la politique environnementale découle du Plan stratégique d'intervention en environnement réalisé entre 2010 et 2012 dans le cadre d'une importante démarche concertée entre de nombreux acteurs du milieu;

CONSIDÉRANT QUE cette politique est le fruit d'un vaste travail de recherche, de réflexion et de concertation mettant à contribution une quarantaine d'organisations interpellées par les questions d'ordre environnemental;

CONSIDÉRANT QUE l'environnement est incontestablement devenu un enjeu de premier plan et une grande préoccupation pour la communauté madelinienne;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de cette politique environnementale est prévue au projet de territoire Horizon 2025;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

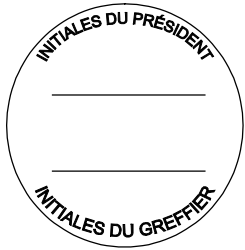
d'adopter la Politique environnementale de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine telle que déposée séance tenante;

d'en assurer sa mise en œuvre en collaboration avec les partenaires du milieu et les citoyens afin de donner aux générations actuelles et futures un cadre de vie sain et durable.

CM1611-750

Nomination d'un représentant de la société civile – Commission permanente sur l'érosion des berges

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a adopté à la séance du 11 octobre dernier la résolution n° CM1610-732 par laquelle sont nommés divers représentants pour siéger à la Commission permanente sur l'érosion des berges;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 novembre 2016

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de désigner une troisième personne à la société civile pour compléter la liste des membres de la Commission;

CONSIDÉRANT QUE conformément au Règlement n° CM-2016-09 constituant la Commission permanente sur l'érosion des berges et en déterminant les règles de régie interne, les membres doivent être désignés par voie de résolution;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil approuve la nomination de monsieur Bruno Myrand comme représentant de la société civile à la Commission permanente sur l'érosion des berges. La durée du mandat de chacun des membres est fixée à trois ans.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

CM1611-751

Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux projets structurants – Volet initiatives rurales

CONSIDÉRANT le dépôt de demandes d'aide financière dans le cadre du volet initiatives rurales de la Politique de soutien aux projets structurants du Fonds de développement des territoires pour la réalisation d'initiatives soutenues par des organismes du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a procédé à l'étude de ces demandes le 18 octobre 2016, que ces projets répondent aux critères de sélection et qu'ils font l'objet d'une recommandation positive;

CONSIDÉRANT la concordance de ces initiatives avec les objectifs du projet de territoire Horizon 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe allouée à la Politique de soutien aux projets structurants pour l'année 2016 est limitée et qu'il s'agit du second appel de projets pour l'année en cours;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que des aides financières provenant du Fonds de développement des territoires, soient consenties aux projets suivants, et ce, conditionnellement au respect des exigences ci-dessous mentionnées :



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 novembre 2016

No. de résolution
ou annotation

Organismes porteurs	Projets	Montant accordé / total projet	Conditions à respecter
Old Harry Harbour Development Committee	« A People of the Sea »	15 000 \$ / 224 193 \$	Engagement des partenaires financiers. Obtention des autorisations municipales nécessaires.
CAMI	Entry Island Revitalization	15 000 \$ / 239 172 \$	Engagement des partenaires financiers.
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine	Mise en place de biblios à thème	6 000 \$ / 29 000 \$	Engagement des partenaires financiers.
La Salicorne	Un parc riverain : Le bassin aux Huîtres (pour les postes budgétaires sentier et accessibilité universelle)	15 000 \$ / 394 500 \$	Engagement des partenaires financiers. Obtention des autorisations municipales nécessaires.
Centre d'archives régional des Îles	Mise en valeur du fonds Rosaire-Vigneault	2 000 \$ / 10 000 \$	Engagement des partenaires financiers.

CM1611-752

Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux projets structurants – Volet projets spécifiques

CONSIDÉRANT le dépôt de demandes d'aide financière dans le cadre du volet projets spécifiques de la Politique de soutien aux projets structurants du Fonds de développement des territoires pour la réalisation d'initiatives soutenues par des organismes du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a procédé à l'étude de ces demandes le 18 octobre 2016, que ces projets répondent aux critères de sélection et qu'ils font l'objet d'une recommandation positive;

CONSIDÉRANT la concordance de ces initiatives avec les objectifs du projet de territoire Horizon 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe allouée à la Politique de soutien aux projets structurants pour l'année 2016 est limitée et qu'il s'agit du second appel de projets pour l'année en cours;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard, appuyée par M. Richard Leblanc, il est résolu à l'unanimité des membres présents

que des aides financières provenant du Fonds de développement des territoires soient consenties aux projets suivants, et ce, conditionnellement au respect des exigences ci-dessous mentionnées :



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 novembre 2016

No. de résolution
ou annotation

Organismes porteurs	Projets	Montant accordé / total projet	Conditions à respecter
Chambre de commerce des Îles	Élaboration d'une stratégie d'intervention contre la fuite des achats	3 000 \$ / 6 000 \$	Engagement des partenaires financiers.
Tourisme Îles-de-la-Madeleine	Questionnaires aux visiteurs – Analyse des données et production de fiches	4 000 \$ / 16 400 \$	Engagement des partenaires financiers.

CM1611-753

Autorisation de signature – Entente pour le développement des croisières avec Tourisme Québec et Tourisme Îles de la Madeleine

CONSIDÉRANT QUE le développement des croisières est reconnu comme étant un créneau de développement et de diversification important pour l'économie madelinienne;

CONSIDÉRANT QUE le développement des croisières répond aux objectifs liés au projet de territoire Horizon 2025;

CONSIDÉRANT l'opportunité offerte de signer, avec Tourisme Québec et Tourisme Îles de la Madeleine, une entente de partenariat visant à assurer le développement de l'organisme Escale Îles de la Madeleine;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Communauté maritime de conclure des ententes avec des ministères ou organismes gouvernementaux à même son Fonds de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT l'effet levier des sommes investies par le milieu dans une telle entente;

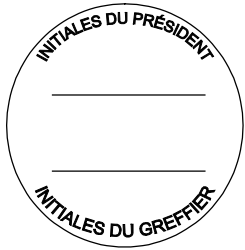
EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime devienne partenaire d'une entente avec Tourisme Québec et Tourisme Îles de la Madeleine afin de soutenir Escale Îles de la Madeleine dans le développement des croisières;

que le conseil affecte une aide financière annuelle de 15 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement des territoires pour les quatre prochaines années, soit les années 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, et ce, conditionnellement au renouvellement et au maintien des sommes du FDT;

que le conseil de la Communauté maritime autorise son directeur général, Hubert Poirier, à signer l'entente rédigée à cette fin.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 novembre 2016

CM1611-754

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine – Approbation des prévisions budgétaires 2017

CONSIDÉRANT QUE le 18 octobre dernier, la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine a fait parvenir au conseil de la Communauté maritime ses prévisions budgétaires pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, la Régie doit soumettre ses prévisions budgétaires aux MRC qui en sont membres pour approbation;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver les prévisions budgétaires 2017 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine telles qu'elles ont été déposées.

LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

CM1611-755

Table de concertation des événements des Îles-de-la-Madeleine – Représentation municipale au sein du conseil d'administration

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation des événements des Îles-de-la-Madeleine (TECIM) tiendra une assemblée générale extraordinaire le 15 novembre prochain durant laquelle sera formé le nouveau conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de désigner un représentant municipal pour siéger au conseil d'administration de la TECIM;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime désigne le conseiller Jean-Mathieu Poirier pour le représenter à la Table de concertation des événements des Îles-de-la-Madeleine.



No. de résolution
ou annotation

CM1611-756

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 novembre 2016

Autorisation de signature – Renouvellement des ententes de développement culturel – Ministère de la Culture et des Communications

CONSIDÉRANT la fin des ententes de développement culturel 2015-2016, intervenues entre le ministère de la Culture et des Communications et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, pour la mise en œuvre d'actions découlant de la Politique culturelle des Îles-de-la-Madeleine et d'actions en lien avec la protection et la mise en valeur du site historique de La Grave;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications offre à la Municipalité de maintenir ses investissements à 35 000 \$ pour les actions de la Politique culturelle et entre 20 000 \$ et 25 000 \$ pour les actions de protection et de mise en valeur du site historique, et ce, pour une autre année, soit 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n° 2013-16 établissant les règles entourant la protection et la mise en valeur du site historique est toujours en vigueur et le demeurera sans changement pour une autre année;

CONSIDÉRANT également le maintien en vigueur de la Politique culturelle des Îles, actuellement en phase d'être mise à niveau et actualisée, après quinze années d'application;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime témoigne par cette résolution de sa volonté à l'effet de renouveler les ententes culturelles convenues avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec pour une année supplémentaire, soit 2016-2017;

que le conseil maintienne sa participation financière à hauteur de 35 000 \$ pour la Politique culturelle, et à hauteur de 25 000 \$ pour la protection et la mise en valeur du site historique de La Grave;

que le conseil autorise le maire, Jonathan Lapierre, à signer pour et au nom de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, ces ententes de développement culturel;

que le conseil mandate la régisseuse en culture, patrimoine et bibliothèques, Gabrielle Leblanc, pour la mise en œuvre et le suivi de ces ententes sur notre territoire, assistée de David Richard, chef du Service d'urbanisme pour l'entente touchant le site historique, sous la direction du directeur du loisir, de la culture et de la vie communautaire, Michel Leblanc.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 novembre 2016

AFFAIRES DIVERSES

CM1611-757

Projet de raccordement – Réseau pour la récupération de chaleur du CISSS des Îles

CONSIDÉRANT QUE le Centre intégré de santé de services sociaux (CISSS) des Îles est en voie de signer une entente avec Hydro-Québec pour la réalisation d'un projet visant la récupération du surplus de chaleur de la centrale thermique des Îles;

CONSIDÉRANT QUE la Direction de l'ingénierie des TIC et des bâtiments a été mandatée pour analyser la possibilité que la Municipalité se joigne à ce projet et, le cas échéant, obtienne les autorisations requises à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE selon les prévisions de la Direction de l'ingénierie des TIC et des bâtiments, l'investissement de la Municipalité, estimé à un maximum de 75 000 \$, pourrait être récupéré sur une période 6 ans;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le directeur de l'Ingénierie, des TIC et des bâtiments, Jean Hubert, soit autorisé à aviser les représentants du CISSS de l'intérêt de la Municipalité à se joindre au projet de raccordement à la conduite de chaleur;

que demande soit faite au CISSS et à Hydro-Québec de prévoir un addenda à l'entente permettant à la Municipalité de se joindre au projet et, par conséquent, autoriser la distribution d'une partie de la chaleur vers le bâtiment situé au 460 chemin Principal, à Cap-aux-Meules (mairie);

que le CISSS soit informé que la priorité leur sera accordée lors des heures de pointe;

que le conseil mandate la firme de consultants KWATROE pour la préparation des plans et devis nécessaires à la réalisation de ce projet, et ce, conditionnellement à l'obtention d'une confirmation du CISSS à intégrer la Municipalité au projet. Le financement des honoraires professionnels se fera à même le règlement d'emprunt n° 2016-07;

que le conseil autorise l'appropriation d'un montant n'excédant pas 75 000 \$ à la réalisation de ce projet, à même le fonds de roulement de la Communauté maritime (Agglomération), remboursable en cinq (5) ans;

que le directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments, Jean Hubert, soit autorisé à déposer, pour et au nom de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, toute demande d'aide financière en rapport avec ce projet.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 novembre 2016

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Rapport d'étude sur la reconnaissance des Îles-de-la-Madeleine – Statut de Réserve de la biosphère – UNESCO
- ❖ Projet de construction d'un nouveau garage centralisé – Estimation des coûts

CM1611-758

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 20 h 6.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier